

Conseil Municipal

Du mercredi 20 novembre 2024

PROCES VERBAL



L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt novembre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Date de la convocation :
14/11/2024

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Jean-Pierre BERTINET,
Michel RENOU Adjoints,

Conseillers en exercices : 19

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

Conseillers présents : 15

Daniel DAYOT, Valérie GAUDION, François POIRIER, Fabien
FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Alexandra GOUSSET, Marie-
Noelle RENAULT, Jocelyne JEULAND Conseillers Municipaux

Conseillers votants : 19

Absent excusé :

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Gérard CHESNAIS donne pouvoir à Jocelyne JEULAND
Cécile KERNIVINEN donne pouvoir à Aurélie SOUILLARD
Christophe OGIER donne pouvoir à Marie-Noelle RENAULT
Laurence LOISON donne pouvoir à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Jocelyne JEULAND

Délibération 2024.11.001

Validation du compte-rendu du conseil du 15 octobre 2024

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal du 15 octobre 2024.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Ordre du jour du conseil :

- ❖ **Délibération 2024.11.002** : SDE – 35 Rapport d'activité 2023
- ❖ **Délibération 2024.11.003** : Intercommunalité –Rapport d'activité et de développement durable 2023
- ❖ **Délibération 2024.11.004** : Finances- Décision modificative n°1 du budget annexe la Villa Bleue
- ❖ **Délibération 2024.11.005** : Finances – Budget principal - Demande d'emprunt - Crédit mutuel - Travaux d'investissement salle des sports
- ❖ **Délibération 2024.11.006** : Finances- Décision modificative n°1 du budget principal
- ❖ **Délibération 2024.11.007** : Marché public - Attribution du marché public de travaux pour la salle de sport (annule et remplace la délibération 2024.06.002)
- ❖ **Délibération 2024.11.008** : Marché public – Travaux pour la salle de sport : Avenant 1 aux marchés de travaux lot 1 et le lot 10
- ❖ **Délibération 2024.11.009** : Pouvoir de police – convention avec la SPA
- ❖ **Délibération 2024.11.010** : Urbanisme – Intercommunalité : Acquisition de parcelles à vocation économique Z.A la Chardronnais
- ❖ **Délibération 2024.11.011** : Urbanisme – Département : Cession de délaissés et surplus de voirie
- ❖ **Délibération 2024.11.012** : Décision du Maire

SDE – 35 Rapport d'activité 2023

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

En application de l'article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le syndicat présente les éléments administratifs, techniques et financiers rédigés dans son rapport d'activité 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le rapport d'activité 2023 du SDE 35
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Intercommunalité – Rapport d’activité et de développement durable 2023

Monsieur le Maire, expose :

En application de l’article L2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vitré communauté présente les éléments administratifs, techniques et financiers rédigés dans son rapport d’activité 2023

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De valider le rapport d’activité et de développement durable 2023 de Vitré communauté
- D’autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l’unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Décision modificative n°1 du budget annexe la Villa Bleue

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Cette décision a pour but d'ouvrir les crédits dans le cadre des amortissements.

La présente décision modificative au budget annexe la Villa Bleue propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 011 article 6068	717,87€	
Chapitre 66 article 66111		717,87€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la décision modificative n°1 au budget annexe la Villa Bleue telle que définie dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Finances – Budget principal - Demande d'emprunt - Crédit mutuel - Travaux d'investissement salle des sports

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :

Nous avons sollicité auprès du Crédit Mutuel de Bretagne un emprunt de 850 000€ pour la réalisation des travaux de la salle des sports :

Les caractéristiques principales de cet emprunt sont les suivantes :

Conditions financières :

Montant emprunté : 850 000 €

-Taux fixe : 3,33 %

-Durée : 240 mois

-Echéance trimestrielle (1^{er} échéance) : 14 595,56 €

-Coût financier annuel : 58 382,24 €

-Déblocage des fonds : Déblocage au plus tard 3 mois après l'édition du contrat

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds.

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Finances- Décision modificative n°1 du budget principal

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Cette décision a pour but d'ouvrir les crédits dans le cadre des amortissements.

La présente décision modificative au budget principal propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article	Dépenses	Recettes
Chapitre 23 article 231	850 000€	
Chapitre 16 article 1641		850 000€

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la décision modificative n°1 au budget principal telle que définie dans le tableau ci-dessous
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Marché public - Attribution du marché public de travaux pour la salle de sport (annule et remplace la délibération 2024.06.002)

M. Joseph JEULAND adjoint au Maire expose :

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du Conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article R2152-6 et R2152-7 du Code de la commande publique relatifs au classement des offres ;

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 19 avril 2024 pour une remise des offres le 24 mai 2024 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti.

Considérant que 33 entreprises ont candidaté. L'analyse des offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires.

Les critères de jugement étaient les suivants : *Prix 60% / Valeur technique 40 %*

Vu le procès-verbal et l'avis favorable de la commission d'appel d'offres qui s'est déroulée le 18 juin 2024

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'attribuer les marchés aux prestataires suivants :

LOT 1 : Terrassement – Gros oeuvre

Entreprise HEUDE, sise : Ernée

Pour un montant de 158 508,68 € HT soit 190 210,42€ TTC (solution de base + PSE 1 et 3)

LOT 2 : Charpente

Entreprise BILHEUDE, sise : Vitré

Pour un montant de 12 000 € HT soit 14 400€ TTC

LOT 3 : Couverture - Etanchéité

Entreprise MARTIN CONSTRUCTION, sise : Martigné Ferchaud

Pour un montant de 37 000 € HT soit 44 400€ TTC

LOT 4 : Habillage des façades - ITE

Entreprise BLANDIN FACADES, sise : Lieuron

Pour un montant de 65 743,75 € HT soit 78 892,50€ TTC

LOT 5 : Menuiseries extérieures aluminium - Serrurerie

Entreprise THIEBAULT, sise : Vitré

Pour un montant de 48 108,38 € HT soit 57 730,06€ TTC

LOT 6 : Menuiserie intérieures

Entreprise PERGOT- PERCEL, sise : Vern sur Seiche

Pour un montant de 45 688 € HT soit 54 825,60€ TTC

LOT 7 : Cloisons sèches – Faux plafonds

Entreprise BELLOIR sise : Fougères

Pour un montant de 44 500 € HT soit 53 400€ TTC

LOT 8 : Revêtements de sols - Faïence

Entreprise JACK JANVIER, sise : Lécousse

Pour un montant de 29 351,50 € HT soit 35 221,80€ TTC

LOT 9 : Peinture

Entreprise GERAULT SAS sise : Berthevin

Pour un montant de 13 723,92 € HT soit 16 468,70€ TTC

LOT 10 : Ventilation - Plomberie

Entreprise PERRINEL, sise : Argentré du Plessis

Pour un montant de 179 711,53 € HT soit 215 653, 84€ TTC

LOT 11 : Electricité - Chauffage

Entreprise PERRINEL sise : Argentré du Plessis

Pour un montant de 44 191,82€ HT soit 53 030,18€ TTC (solution de base + PSE 8)

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier
- ❖ D'inscrire les crédits au budget principal

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Marché public – Travaux pour la salle de sport : Avenant 1 aux marchés de travaux lot 1 et le lot 10

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre des travaux d'extension des vestiaires, il a été constaté un manque de pente pour les eaux usées, l'entreprise PERRINEL propose l'installation d'une pompe de relevage. Une moins-value est proposée par l'entreprise BERGOT-PERCEL concernant un bloc de porte à deux vantaux.

Travaux en plus-value : Lot 10 PERRINEL

- Avenant en plus-value + 5 314,73 € HT

Travaux en moins-value : Lot 6 BERGOT PERCEL

- Avenant en moins-value : - 862,25 € HT

Montant initial du marché HT :	678 527,58 € HT
Avenant 1 (lot 6)	- 862,25 € HT
Avenant 1 (Lot 10)	+ 5 314,73 € HT
Nouveau montant du marché HT :	682 980,06 € HT

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant correspondant
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pouvoir de police – convention avec la SPA

M. Le Maire expose :

Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. Il lui appartient, en particulier, « de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats »

Vu l'Article L.211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Pour ces animaux, chaque commune doit disposer d'une fourrière communale ou intercommunale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26.

Vu l'article L.211-24 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

La gestion de la fourrière peut être assurée par une association régie par la loi de 1901, type Société Protectrice des Animaux.

Considérant que la commune de Louvigné de Bais ne dispose pas de fourrière animale communale ou intercommunale.

Il convient donc de conclure une convention avec la SPA.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'accepter les termes de ladite convention
- ❖ D'accepter l'indemnité forfaitaire pour les 3 années à venir
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire apporte une précision sur le coût associé qui est de l'ordre de 2300€ par an + 40€ par enlèvement. Le nombre d'enlèvements pour notre commune se situe autour d'une dizaine par an.

Urbanisme – Intercommunalité : Acquisition de parcelles à vocation économique Z.A la Chardronnais

M. Le Maire expose :

Vitré Communauté souhaite acquérir des parcelles de la commune de Louvigné de Bais.

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de terrains à vocation économique, Vitre Communauté a sollicité la commune afin d'acquérir des parcelles Z.A de la Chardronnais d'une surface de 2,798 ha

Référence cadastrale			
Secteur	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m2
2AUA	B1288	La Chardronnais	2095
2AUA	B896	La Chardronnais	3125
2AUA	B903	La Chardronnais	5750
2AUA	B1126	La Chardronnais	105
2AUA	B901	La Chardronnais	75
2AUA	B1124	La Chardronnais	20
2AUA	B1125	La Chardronnais	1980
2AUA / UA	B1121	La Chardronnais	6090
UA	B884	La Chardronnais	1990
UA	B1130	La Chardronnais	65
2AUA / UA	B880	La Chardronnais	295
2AUA	B883	La Chardronnais	2800
2AUA	B882	La Chardronnais	370
UA	B1621	La Chardronnais	3 229
Total en m2			27 989

Considérant que le prix de vente a été fixe à 4,80€/m2 HT, soit un total de 134 347,20€ HT

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver l'acquisition des parcelles susmentionnées d'une surface de 27 989 m2 au prix de 4,80€/m2 HT, soit un total de 134 347,20€ HT
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire explique que le garagiste de la commune va pouvoir enfin acquérir la parcelle qu'il souhaite pour mettre une station de lavage. La compétence économique étant à Vitre Communauté, la commune ne pouvait pas se permettre de vendre directement. Un « village d'artisans » sera donc accessible pour l'accueil de nouveaux professionnels.

Urbanisme – Département : Cession de délaissés et surplus de voirie

M. Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Le département d'Ille et Vilaine propose de céder à la commune les parcelles de terrain lui appartenant et figurant au cadastre sous les références suivantes :

Référence cadastrale			
Secteur	N°	Lieu-dit ou rue	Surface m2
ZN	75	Vauzé	1 549
ZN	78	La Gaudinai	251
ZN	79	La Gaudinai	16
ZN	81	La Gaudinai	69
ZN	85	La Gaudinai	7
ZN	87	La Gaudinai	664
Total en m2			2 556

Cette vente s'établira à titre gracieux.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'accepter la cession de délaissés de surplus de voirie du Département
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)

❖ Droit de préemption urbain :

- Parcelle n°B1981 située 32 rue Madame de Sévigné : pas de préemption

Compte rendu des commissions :

Commission Patrimoine Urbanisme Energie Voirie :

Horaire éclairage public

Avis favorable pour la modification de l'éclairage public : ajout du dimanche matin à 7h place Beausoleil avec le secteur associé. Pour l'instant, pas de modifications les vendredis soir et samedis soir.

Règlement et accès parking Beausoleil et mairie

Il faut prévoir un règlement pour le parking place Beausoleil et place de la mairie. Dans un premier temps, une information sera effectuée avec l'ASVP pour faire de la prévention sur les pare-brises des véhicules. Le but est d'interdire le parking et de cibler les véhicules hors gabarit, ce qui gêne la visibilité des commerces. M. JEULAND rencontrera la gendarmerie pour avoir des renseignements et voir comment les véhicules pourraient être orientés vers le parking saint Patern.

Réserves incendie

Le sujet sera abordé et traité avec Kévin et Daniel DAYOT pour voir les études de possibilités selon le débit des bouches à incendie. En parallèle, Anne-Emmanuelle va se renseigner sur des potentielles subventions.

Questions diverses :

- SDE 35 : Implantation de borne de recharge électrique. L'emplacement retenu est chemin des diligences. Le projet sera validé par le SDE avec une prise en charge intégrale. M. JEULAND se renseigne sur les modalités.
- SDE 35 éclairage led : Contrairement au courrier du 8 octobre reçu du directeur du SDE 35, la prise en charge du passage en led d'environ 80 points lumineux sera effective dans le premier semestre 2025.
- SDE 35 effacement des réseaux rue des Saulniers : Une réunion a été faite début octobre pour l'organisation de l'effacement des réseaux d'électricité et de fibre optique afin d'obtenir une bonne coordination. Les travaux devraient démarrer au premier semestre 2025. Les habitants seront prévenus sur le bulletin ou le FiL pour la connexion à la fibre.

Commission Associative et Culturelle :

- Week-end festif aura lieu le 7 et 8 décembre.
- Le prochain week-end sportif est en cours de réflexion.

Commission Commerce et Artisanat :

-Bail local Beausoleil (salon de coiffure)

Sonia Gernigon s'installera début janvier dans le nouveau salon. Elle quittera l'autre salon de coiffure vers le 15 janvier.

-La boulangerie devrait être reprise début d'année 2025. Cette information reste à confirmer.

Commission Enfance :

-Avec l'association 'Nous Graines de Demain » le projet de la cour de l'école repart en réflexion. Cette association prévoit des espaces spécifiques dans la cour pour les enfants.

-Une rencontre avec des jeunes de la commune a été organisée, un point va être fait lors d'une réunion commune avec les communes du territoire afin de proposer des activités spécifiques.

Questions diverses :

Aucune date pour la gendarmerie n'a encore été donnée. La commune est toujours en attente des retours de l'Etat pour démarrer la construction.

Prochaines commissions

Commission communication : le 28 novembre à 19h00 à la mairie

Commission mixte finances et vie associative et culturelle : le 03 décembre à 19h00 à la mairie

Commission Finances : le 04 février 2025 à 17h00 à la mairie

Commission Finances : le 04 mars 2025 à 17h00 à la mairie

SEANCE LEVÉE À 20H10

**Prochain Conseil Municipal
17 Décembre 2024 à 19h00 salle Intermède**

Compte-rendu affiché le 21 novembre 2024,

Le Maire,

Thierry PIGEON



Le secrétaire de séance,

Jocelyne JEULAND